

## **MOUVEMENT INTRA 2018 : POSTES AU MOUVEMENT PARTICULIER « ÉDUCATION PRIORITAIRE » et POSTES « ULIS »**

### **COMPTE-RENDU DES GROUPES DE TRAVAIL CERTIFIÉS-AGRÉGÉS ET CPE**

**Le groupe de travail concernant les certifiés et les agrégés a eu lieu le 24 mai.**

Il devait examiner les SPEA, les postes ULIS et les postes Education Prioritaire du mouvement particulier mais SEULS les postes EP ont pu faire l'objet d'une étude !

**Le rectorat n'a pas été en capacité de préparer des documents permettant l'étude des SPEA et ULIS alors que le SIAM a fermé le 4 avril !**

Pour les SPEA, les IPR n'avaient pas eu la liste des candidatures suffisamment tôt.

Pour les postes en ULIS, le responsable en charge du dossier ULIS, malgré nos explications les années précédentes, n'a toujours pas compris que l'étude des affectations nécessite d'avoir l'ensemble des vœux de tous les candidats. Leur examen a été reporté au jeudi 31 mai.

Sur le mouvement particulier EP, le SNES-FSU dénonce depuis plusieurs années ce recrutement qui retire du mouvement plusieurs dizaines de postes. Celui-ci contraint les collègues à faire acte de candidature et à se présenter à un entretien. Il est source d'iniquité, sans aucune transparence quant aux choix effectués par les chefs d'établissement par l'absence de critères objectifs explicités et de retour aux collègues.

Lors de ce GT, le SNES-FSU a exigé le retrait du mouvement particulier des postes dont les fiches ont été mises sur SIAM le dernier jour d'ouverture du serveur, voir même non publiées pour certaines ! Leur maintien signifierait une rupture d'égalité entre les candidats.

Les postes sur Nîmes avaient été retirés du mouvement particulier pour permettre les retombées potentielles de mesures de carte de tous les collègues du collège Diderot de Nîmes et leur éviter de postuler au risque de perdre leur ancienneté de poste. Leur apparition aux dernières heures d'ouverture du serveur a été vécue légitimement par les collègues du collège Diderot comme du mépris par rapport à leur situation précaire.

Par ailleurs, nous avons demandé expressément que soient communiquées aux représentants des personnels les raisons du classement des collègues ou de leur non classement ! Nous avons de plus fait constater que certains des collègues reçus en entretien n'avaient aucune mention. Inacceptable !

Nous avons donc demandé au rectorat que soient à nouveau évoquées lors du GT de jeudi du 31 mai, toutes les questions et demandes formulées aujourd'hui dans le cadre du mouvement particulier d'Education Prioritaire, ce à quoi le rectorat s'est engagé.

Nous restons attentifs à défendre l'ensemble des collègues dans le respect de tou-tes et de chacun-e pour que la transparence des opérations du mouvement demeure et ainsi que l'équité entre chacun-e de nous soit respectée.

Les mêmes problèmes concernant les postes « Education Prioritaires » ont été soulevés lors du groupe de travail similaire pour les CPE qui s'est tenu le 29 mai.

Florence Denjean-Daga, Arnaud Roussel, Carol Ciampi